MP/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE DU QUARTIER PARISIEN (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 14 décembre 2023 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris rue du Quartier Parisien par la société Terca – 3/5 rue de Lavoisier – 77400 Lagny-sur-Marne, agissant pour le compte d'Enedis – 29 quai de la Révolution – 94140 Alfortville (restructuration au réseau électrique),

CONSIDERANT que les travaux ont pris du retard et qu'il y a donc lieu de proroger les dispositions de l'arrêté municipal susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE de proroger les mesures suivantes **rue du Quartier Parisien** jusqu'au **16 février 2024 à 17 heures :**

- **Neutralisation de trois places de stationnement des deux côtés de la chaussée** à hauteur du n°9,
- **Création de deux passages piétons provisoires** au droit des n°s6 et 30 bis
- **Neutralisation des trottoirs** au droit des n°s1 et 32 **:** les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes et celles créées provisoirement,
- **Neutralisation partielle du trottoir** au droit du n°38 : le cheminement des piétons sera maintenu,
- **Neutralisation partielle de la voie de circulation** au droit du n°38,
- **Limitation de vitesse à 30km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Terca – 3/5 rue de Lavoisier – 77400 Lagny-sur-Marne.

FAIT EN MAIRIE, LE 18 JAN. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 19 JAN. 2024

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon